

de la Communauté de Communes  
**DE LA VALLEE D'OSSAU**  
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	31

**DELIBERATION n°2016/31**

**L'An deux mille seize et le mardi 8 mars à 20 heures 30**, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 3 mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

**Présents titulaires** : M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, COUROU, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, VISSE, DOUX, COURTIE, MASONNAVE, CARREY, CASADEBAIG, MOUNAUT, BOUTONNET, ALBIRA, LABERNADIE, SARRAILH, LABOURDETTE, SANZ, GARROCCQ, et Mmes MOURTEROT, BERGES, CLAVIER, HELIP, BARRAQUE, TOUTU et MOULAT.

**Secrétaire de séance** : M. COURTIE

**OBJET : SOCIAL – MOTION - CENTRE HOSPITALIER D'OLORON**

**RAPPORTEUR : JEAN-PAUL CASAUBON, PRESIDENT**



A l'image d'une réalité nationale, le Centre Hospitalier d'Oloron est actuellement confronté à un problème de démographie médicale pouvant impacter, et donc menacer à court terme, son plateau technique.

Dans un objectif d'efficience de ses organisations et d'identification des filières de soins, le Centre Hospitalier d'Oloron Sainte-Marie a proposé à l'ARS et obtenu en 2015 un projet immobilier permettant un regroupement de l'ensemble de ses activités sur un site unique (Légugnon).

Il construit actuellement son projet médical en articulation avec la communauté hospitalière de territoire Béarn-Soule (CHT), les orientations du Contrat local de Santé Oloron-Haut-Béarn et en adéquation avec les dispositions de la loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016.

Au vu de l'évolution des pratiques médicales et conformément aux souhaits exprimés par les élus de la vallée d'Ossau aux praticiens médicaux et paramédicaux lors des différents comités de pilotage et comités techniques dédiés à la mise en place d'un pôle santé en vallée,

En écho à leur préoccupation sur la nécessité de faire évoluer les pratiques médicales en conservant la proximité et la qualité de l'offre de soins,

Au regard que tous les acteurs- y compris les élus – partagent la responsabilité de l'état de santé de la population,

### **MOTION**

Considérant les statuts de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau et plus particulièrement son article 3 et sa compétence optionnelle en matière d'actions sociales,

Considérant les engagements du Pacte Territoire Santé 1 et 2 souhaité par le Gouvernement et précisant que : « *L'accès de tous les Français à des soins de qualité sur l'ensemble du territoire national est une priorité absolue pour le gouvernement. Le premier volet du pacte territoire santé (2012-2015) comportait 12 engagements concrets avec un principe : l'égalité. Et une volonté : faire reculer les déserts médicaux dans notre pays.* »,

Considérant les nombreuses actions entreprises dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS) signé le 18 décembre 2014. Pour mémoire, le Contrat Local de Santé (CLS) d'Oloron – Haut Béarn participe à la construction des dynamiques territoriales de santé en permettant la rencontre du projet régional de santé de l'ARS Aquitaine et des aspirations des collectivités territoriales pour mettre en œuvre des actions au plus près des besoins des populations et du territoire,

Considérant la volonté de la Communauté de communes d'étudier les modalités de mise en œuvre et, le cas échéant, la création d'un Pôle de Santé regroupant l'ensemble des professionnels de santé,

Considérant la nécessité d'accompagner l'évolution des pratiques et d'encourager les mutualisations nécessaires au maintien d'une offre de soins adaptée (formations, consultations de spécialistes, télémédecine,...),

Considérant que la possibilité d'offrir sur un territoire une offre de soins adaptée pour l'ensemble des publics et en particulier pour les jeunes foyers (pôle mère-enfant) est un facteur d'attractivité territoriale,

Considérant qu'il est de la responsabilité de la communauté de communes de tout mettre en œuvre pour accompagner le maintien des emplois et la pérennisation d'une offre de proximité privilégiant la sécurité et la qualité des soins pour les habitants du Haut-Béarn et de la Soule,

Les élus ossalois, à l'unanimité, affirment leur soutien au projet médical de pôle de santé Haut-Béarn-Soule porté par Centre Hospitalier d'Oloron Sainte-Marie afin de pérenniser une offre de proximité privilégiant la sécurité et la qualité des soins pour les habitants du Haut-Béarn et de la Soule.

Le rapport entendu,

**Le Conseil Communautaire** à l'unanimité,

**VOTE** cette Motion de soutien au projet médical porté par le Centre Hospitalier d'Oloron Sainte-Marie afin de pérenniser une offre de proximité privilégiant la sécurité et la qualité des soins pour les habitants du Haut-Béarn et de la Soule.



Le Président

Jean-Paul CASAUBON

